

Règlement financier

Année 2026-2027

Le présent règlement entend préciser les frais de scolarité et d'internat et leur mode de règlement. Il est à rendre complété et signé avec le dossier d'inscription.

Préambule

Au collège, nous avons fait le choix de **l'indépendance** afin de garantir notre liberté pédagogique et éducative au bénéfice des élèves et de leurs familles. Sans subventions publiques, les frais de fonctionnement de l'école (salaires, charges locatives, intendance, assurances, ...) sont assumés par les familles et par nos donateurs qui rendent le projet possible.

Le **tarif Standard** couvre exactement les frais liés :

- à un enseignement de qualité en petits effectifs,
- une équipe éducative attentive,
- un internat riche en activités,
- un cadre de vie exceptionnel
- une alimentation saine.

Notre seul objectif : **l'équilibre financier du collège.**

Bourses internes

Les frais de scolarité n'en restent pas moins élevés et peuvent constituer un frein pour certaines familles. C'est pourquoi, grâce au soutien fidèle de notre **donateur principal** et à la solidarité des familles qui choisissent la formule **Parrainage**, nous proposons des **bourses internes** aux élèves motivés dont les familles ne peuvent assumer la totalité de la charge : **jusqu'à 60 % de réduction** sur le tarif Standard (en fonction des revenus et de la situation familiale).

Notre volonté est de permettre à tout enfant qui adhère vraiment à notre démarche de nous rejoindre, quel que soit le budget familial.

Les [demandes de bourse](#) remplies et signées sont à envoyer à bourse@collegecoeurdor.be. Chaque dossier est étudié avec **rapidité** et **confidentialité** par un comité indépendant de la direction du collège.

Les frais de scolarité

Frais de scolarité et d'internat

Frais de scolarité (mensuel, sur 12 mois)	Standard	Standard + Parrainage	Employeur
Cycle inférieur (1ère à 3e secondaire)	670 €	870 €	940 €
Frais d'internat	360 €	465 €	500 €
Total cycle inférieur	1.030 €	1.335 €	1.440 €
Cycle supérieur (4e à 6e secondaire)	735 €	960 €	1.030 €
Frais d'internat	360 €	465 €	500 €
Total cycle supérieur	1.095 €	1.425 €	1.530 €

La formule **Standard + Parrainage** permet aux familles qui le peuvent de contribuer à la scolarité d'un ou plusieurs élèves boursiers. Cette aide est très précieuse et nous remercions d'avance les familles qui opteront pour cette formule. Vous pouvez bien entendu choisir d'aider le collège par un montant différent de celui proposé.

Le tarif **Employeur** correspond à la prise en charge de frais de scolarité par l'employeur.

Sont inclus dans les frais de scolarité : les repas de midi et les manuels scolaires prêtés par l'école.

Ne sont pas inclus : les autres manuels scolaires, les pièces d'uniforme, la navette scolaire et les activités particulières (visites de musée, excursions, voyages scolaires).

Au montant des frais de scolarité s'ajoutent les frais d'internat qui couvrent la vie au collège de 17h00 à 8h00, en ce compris les repas, les surveillances et les activités régulières.

Frais de dossier

Lors de la première inscription un montant de 120 euros est demandé aux familles pour couvrir les frais de traitement du dossier d'inscription. Il reste acquis au collège.

Les réductions

Le collège applique une réduction sur les frais de scolarité et d'internat pour tous les garçons d'une **même fratrie** inscrits au cours de la même période scolaire :

- 10% de réduction pour 2 garçons
- 15% de réduction pour 3 garçons
- 20% de réduction pour 4 garçons et plus

Les compléments

Sont facturés séparément :

- les sorties organisées à l'extérieur du collège (les parents sont prévenus du montant estimé de l'excursion au préalable) ;
- les fournitures scolaires : pièces d'uniforme et manuels scolaires à l'exception de ceux prêtés par l'école ;
- le service de navette entre le collège et la gare ;
- toute dégradation éventuelle de matériel et des installations scolaires nécessitant une réparation, une remise en état ou un remplacement (ces frais seront à charge des parents des enfants concernés).

Arrivée en cours d'année

Si un élève s'inscrit au collège en cours d'année, la participation financière est calculée *pro rata temporis*.

Départ en cours d'année

En cas de départ anticipé, 50% des frais de scolarité et d'internat courant jusqu'à la fin de l'année scolaire restent dûs afin d'atténuer l'impact financier pour le collège.

Les modalités de paiement

Confirmation de l'inscription et de la réinscription

L'inscription ou la réinscription définitive est confirmée par un acompte de 350 euros. Ce montant est décompté de la première mensualité des frais de scolarité et d'internat. Néanmoins, cette somme reste acquise à l'établissement en cas de désistement éventuel quel qu'en soit le motif.

Le calendrier des versements

Les frais de scolarité et d'internat sont versés mensuellement **pendant 12 mois, d'août à juillet, au plus tard pour le 5 de chaque mois par virement automatique.**

Coordonnées bancaires

Collège Notre-Dame au Cœur d'Or asbl
La Converserie 1, 6970 Tenneville

IBAN : BE97 1030 6099 1749

BIC : NICABEBB

Communication : Frais de scolarité Prénom NOM de l'élève

Cas particuliers

Les frais de scolarité et d'internat sont à la charge des deux parents. En cas de divorce ou de séparation, la répartition entre les deux parents doit être indiquée par une disposition écrite signée par les deux parents et envoyée au secrétariat (secretariat@collegecoeurdor.be).

Si un tiers (société, ambassade..) s'engage à régler la participation financière, une lettre signée de prise en charge de ce tiers doit être jointe au dossier ou envoyée au secrétariat.

Signature et engagement

Je soussigné (Prénom et nom), représentant légal

de ai lu et accepte le présent règlement financier.

- Je m'engage à payer les frais standards.
- J'ai introduit une demande de bourse interne.
- Afin de permettre à des garçons motivés dont la famille n'a pas les moyens de payer les frais standards, j'augmente mes mensualités de euros.
Nous vous en remercions de tout cœur.

et

- Je confirme la première inscription de mon fils en versant 470€ (120€ de frais de dossier + 350€ d'acompte).
- Je confirme la réinscription de mon fils en versant 350€ d'acompte.

Fait à, le

Signature